

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2146

présenté par  
M. Moreau  
-----**ARTICLE 11 SEXIES**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« du ministre chargé »,

les mots :

« conjoint des ministres chargés de la consommation et »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision juridique : un arrêté conjoint des ministres chargés de l'agriculture et de la consommation semble plus judicieux.